Fiche métier annexée au contrat de travail

Par littlelamb68
Bonjour,
Dans un contrat de travail proposé par une administration de la fonction publique d'Etat, la description des fonctions exercée fait l'objet d'une fiche métier annexée au contrat. Cette fiche métier porte la mention "ce document est non contractuel" Si cette fiche métier est non contractuelle comment justifier d'un éventuel glissement de tâches ?
Bonjour

Vu vos multiples questions, , peut -être faudrait il se demander si un contrat de droit public est bien pour vous .

La fiche métier n'est donnée qu'à titre informatif et n'est pas opposable aux fait de faire d'autres tâches nécessaires dans le cadre de votre fonction .

Le principe est : vous devez faire ce que votre hierarchie attend de vous .

Ce n'est pas un lien de subordination mais un devoir d'obéissance qu'on attend d'un agent de la fonction public .

La nuance est importante .